



CCP Agents de catégorie A

Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives

L'Alliance du Trèfle et la CFDT s'unissent pour mieux vous défendre en CCP

Élections
professionnelles
2022

Compétences des CCP

Cette instance donne un avis sur des décisions individuelles défavorables, **de manière systématique pour :**

- les licenciements ;
- les sanctions disciplinaires autres que : avertissement, blâme et exclusion de 1 à 3 jours

A la demande des agents pour :

- examiner les refus de temps partiel, de disponibilité ou de démissions ;
- la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel ;
- le refus de demande de télétravail, de certains congés spécifiques de formation, d'utilisation du CET...

UNIS POUR TOUS : DES CONSTATS...

- Vous représentez 1400 agents, électeurs à cette CCP : 60 % en abattoir, SIVEP, siège DDPP et 25% en administration centrale, dans l'Enseignement agricole, en DDT(M) et en DRAAF-DAAF.
- Vous apportez une contribution précieuse à nos missions de service public, vous ne devez pas servir de variables d'ajustement dans le contexte actuel de réduction budgétaire.
- Votre situation d'agent contractuel ne doit pas rimer avec précarité !

UNIS POUR TOUS : DES VALEURS PARTAGÉES

- Faciliter et accélérer la Cdisation et la titularisation des agents contractuels.
- Reconnaissance par l'État du rôle, de l'expertise, et des responsabilités parfois importantes que vous exercez.
- Égalité de traitement de tous les recours et des dossiers sensibles, avec une harmonisation et une transparence des règles ;
- Amélioration de vos garanties collectives et de vos conditions d'emploi, avec des règles claires et connues sur les recrutements, la formation, les mobilités.

UNIS POUR TOUS... DÉFENDRA

- Après la hausse des salaires des contractuels de catégorie B cet automne 2022, la revalorisation indispensable des rémunérations des contractuels de catégorie A est annoncée pour 2023 : UNIS POUR TOUS y veillera particulièrement.
- La déprécarisation des contractuels : le MASA doit leur donner de vraies perspectives de carrière et un nouveau plan de titularisation doit être mis en place dès 2023.
- Une plus grande cohérence des rémunérations avec celles des titulaires, en fonction de l'ancienneté et des compétences acquises. Par exemple, en abattoir, la quasi-totalité des vétérinaires officiels sont des contractuels. Leur rémunération n'est pas à la hauteur des responsabilités exercées et des risques encourus.
- Des contrats d'une durée minimale de 3 ans pour les postes sur besoins permanents comme le permet la loi de transformation de la fonction publique, et une gestion transparente des renouvellements des contrats.
- Une formation adaptée avant la première prise de poste.
- Chaque situation individuelle avec la garantie d'intervention experte auprès de l'administration et des conseils personnalisés.
- Les fins de contrat et les licenciements sont des situations de crise. Nous signalons systématiquement à l'Administration les difficultés humaines et professionnelles portées à notre connaissance. Nous exigeons que chaque situation individuelle soit étudiée et que toutes les possibilités de reclassement soient envisagées.

Du 1er au 8 décembre : VOTEZ UNIS POUR TOUS !

